

# L'accueil des personnes en milieu carcéral dans le cadre des SARCA



Document de référence - 2013

### **Recherche et rédaction**

Isabelle Lacasse, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

### **Collaboration à la rédaction**

Brigitte Brière, Commission scolaire des Samares

Barbara Jakubiec, Commission scolaire de Portneuf

Marie Stéphan Rivard, Commission scolaire des Samares

### **Groupe de travail**

Sonia Bradette, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Brigitte Brière, Commission scolaire des Samares

Jacqueline Comeau, Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles

Danièle Desmeules, Direction générale des services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique du Québec

Barbara Jakubiec, Commission scolaire de Portneuf

Isabelle Lacasse, Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles

André Pelletier, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, MELS

Marie Stéphan Rivard, Commission scolaire des Samares

Alain Sirois, Service correctionnel du Canada, région du Québec

Annie Turcotte, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, MELS

### **Encadrement technique de la production**

Marie-Paule Dumas, consultante en formation

### **Soutien financier**

Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire  
Secteur du développement pédagogique et du soutien des élèves  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : Mise en contexte .....	5
1.1 Rôle de l'éducation en milieu carcéral.....	5
1.2 Les SARCA, une intervention éducative .....	5
1.3 Population adulte judiciairisée .....	6
1.4 Milieu carcéral.....	8
1.4.1 Milieu carcéral fédéral.....	8
1.4.2 Milieu carcéral provincial.....	10
1.4.3 Programme correctionnel.....	11
1.4.4 Formation en milieu carcéral.....	12
CHAPITRE 2 : Accueil de l'adulte en milieu carcéral dans le contexte des SARCA (modèle suggéré).....	13
2.1 Étapes de l'accueil de l'adulte en milieu carcéral .....	15
2.1.1 Milieu carcéral fédéral .....	15
2.1.2 Milieu carcéral provincial .....	16
2.2 Description des étapes de l'accueil des SARCA .....	17
2.2.1 Premier accueil (milieu carcéral fédéral) .....	17
2.2.2 Premier accueil (milieu carcéral provincial) .....	17
2.2.3 Quatre issues possibles pour le premier accueil en établissement.....	17
2.2.4 Second niveau d'accueil .....	18
CHAPITRE 3 : Conditions favorables à l'accueil des SARCA en milieu carcéral (modèle suggéré).....	21
3.1 Philosophie d'approche.....	23
3.2 Stratégies d'intervention.....	24
3.3 Perception de l'intervenant des SARCA.....	25
CHAPITRE 4 : Référentiel pour une intervention des SARCA (modèle suggéré) .....	27
4.1 Procédure d'accueil des SARCA.....	29
4.2 Description de la procédure de l'accueil des SARCA .....	30
4.2.1 Premier accueil.....	30
4.2.2 Second niveau d'accueil .....	32
ANNEXES.....	37
Annexe 1 : Premier accueil — Rencontre avec l'adulte (formulaire suggéré) .....	39
Annexe 2 : Second niveau d'accueil — Rapport d'entrevue (formulaire suggéré) .....	43
Annexe 3 : Grille de renseignements généraux et de référence .....	47
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	53



## INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et son plan d'action (2002-2007). Il cible, par l'entremise des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), les adultes incarcérés dans un établissement de détention. Ces adultes constituent en effet, de par leurs particularités, une tranche de population ayant des besoins spécifiques en matière de formation continue et d'insertion socioprofessionnelle. L'accueil permet d'évaluer les besoins de chaque personne détenue et, par conséquent, de susciter chez elle l'expression d'une demande d'élaboration ou de consolidation de son projet.

Un comité permettant d'obtenir une vue d'ensemble du milieu carcéral a été constitué aux fins de la rédaction de ce guide. Ce comité était composé de personnes-ressources de commissions scolaires partenaires : celle desservant la population féminine, celles desservant la population dans les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale, un représentant du Service correctionnel du Canada et les deux coordonnatrices des services éducatifs en milieu carcéral fédéral et provincial. De plus, ce texte a fait l'objet d'une consultation provinciale auprès des directions de centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que de personnes conseillères en formation. Il a été rédigé grâce au soutien financier du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Il est à noter qu'en milieu carcéral, l'expression *intervenant des SARCA* est utilisée pour désigner la personne (le personnel enseignant, le directeur adjoint du centre d'éducation des adultes ou le personnel conseiller en formation) qui intervient au premier accueil, tandis que l'on désigne par *professionnel des SARCA* le personnel conseiller d'orientation ou le personnel conseiller en formation qui intervient au second niveau d'accueil.

Ce guide constitue un outil de référence pour l'intervenant des SARCA en milieu carcéral. Il renferme de nombreux renseignements sur ce milieu ainsi que sur sa population. Il suggère une philosophie d'approche pour le personnel ainsi qu'un modèle et une procédure d'accueil adaptés à cette réalité. Le contexte de l'intervention éducative des SARCA, la population adulte judiciairisée et le milieu carcéral y sont décrits. Par la suite, la description des étapes de l'accueil des SARCA, tant au premier qu'au second niveau, permet de prendre en considération les interventions à mettre en place. Les conditions favorables pour l'accueil en milieu carcéral sont à considérer au moment d'organiser le service et de choisir les ressources professionnelles. Finalement, un référentiel d'interventions et une série d'annexes complètent le document. Tout en ayant l'objectif de répondre aux besoins des adultes de ce milieu, il est important de préparer à la fois les interventions, les ressources professionnelles et les outils nécessaires.



**CHAPITRE 1 : Mise en contexte**





## 1.1 Rôle de l'éducation en milieu carcéral

L'éducation en milieu carcéral ne devrait pas avoir pour unique objectif l'apprentissage de matières disciplinaires et le progrès scolaire. Étant donné qu'il s'agit d'un milieu fermé et hors-norme, ses caractéristiques de même que celles des participants doivent aussi être prises en considération.

L'éducation en milieu carcéral a une portée plus large qu'instruire, socialiser et qualifier. Elle agit aussi à la manière d'un agent de changement pour le détenu, en ce sens qu'elle a un effet direct sur sa capacité à réintégrer la société avec succès. L'éducation permet au détenu, entre autres choses, de mieux comprendre la société, d'élargir sa culture générale et d'assimiler les valeurs d'un citoyen respectueux des lois, ce qui l'amène, éventuellement, à une modification de son comportement<sup>1</sup>.

## 1.2 Les SARCA, une intervention éducative

La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue mise, entre autres, sur les SARCA pour lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance dans la réalisation du projet de formation de l'adulte.

Les SARCA sont définis comme une intervention éducative permettant à l'adulte :

1. « d'acquérir :
  - une connaissance accrue de lui-même, de ses ressources et de ses limites;
  - une information appropriée concernant son environnement;
  - une meilleure capacité à définir ses objectifs et ses aspirations;
2. « de formuler des buts et d'identifier des actions à mettre en œuvre pour les réaliser;
3. « d'avoir accès à l'aide dont il peut avoir besoin pour la réussite des actions dans lesquelles il s'est engagé<sup>2</sup>. »

---

1. Texte inspiré de : Dennis J. STEVENS, *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, chapitre 9 : *Programmes d'éducation pour les délinquants*, p. 3.

2. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires : Cadre général*, 6 janvier 2006, p. 18.

4. Il s'agit d'une démarche éducative, en ce sens que l'adulte développe des compétences pour mieux agir dans la vie. Cette démarche doit être motivante et réaliste, et tenir compte de ce qui est le plus approprié pour l'individu à chacune des étapes qu'il franchit. L'adulte est au cœur de son processus d'apprentissage et il s'y engagera s'il est signifiant pour lui. La personne se définit alors et définit son projet en accomplissant des gestes concrets, en agissant et en expérimentant.

### 1.3 Population adulte judiciarisée

#### Caractéristiques de l'adulte apprenant<sup>3</sup>

Il est à prendre en considération que l'adulte judiciarisé répond à plusieurs caractéristiques de l'apprenant adulte et que celles-ci peuvent influencer son apprentissage.

Notons, par exemple, les suivantes :

- Poursuite d'objectifs immédiats et besoin d'une application instantanée des apprentissages;
- Besoin d'effectuer des apprentissages signifiants par rapport à son vécu;
- Bagage d'expériences personnelles, professionnelles et sociales qui le différencient des autres adultes;
- Besoin de développer sa méthode de travail (apprendre à apprendre);
- Capacité d'établir des relations entre les différents apprentissages effectués;
- Aptitude à apprendre influencée par l'âge (mémoire, concentration, acuité visuelle et auditive, etc.);
- Aisance dans un groupe, faisant preuve d'un sentiment d'appartenance;
- Préférence pour une progression à son propre rythme;
- Apprentissage plus difficile lorsqu'il est composé de plusieurs éléments simultanés (lire, écrire et suivre une explication, par exemple);
- Difficulté à se distancier de ses expériences antérieures, de sa perception de lui-même et de l'apprentissage à effectuer;
- Réticence à changer des pratiques et des concepts qu'il juge adéquats;
- Difficulté à parler de lui-même tant qu'il n'a pas créé un lien avec son interlocuteur et le groupe;

---

3. Texte inspiré de : Louise MARCHAND, *Introduction à l'éducation des adultes*, 2<sup>e</sup> éd., Éditeur Préfontaine inc., 1988.

- Influence du climat relationnel de la classe (élément déterminant dans la poursuite ou l'abandon de la formation);
- Obligation de s'adapter aux situations quotidiennes des jeunes, qui sont différentes des siennes (ex. : responsabilités familiales).

L'adulte a besoin d'être traité comme un individu autonome et accepte donc difficilement que les autres lui imposent leur volonté. Il doit savoir pourquoi il doit apprendre quelque chose et voir l'utilité de ses apprentissages dans les situations réelles. Il apprend donc mieux s'il est placé en contexte.

## Population cible

La population carcérale est constituée de plusieurs sous-groupes, chacun ayant ses caractéristiques propres (autochtones, membres de gangs de rue, motards criminalisés, femmes, minorités ethnoculturelles, individus présentant des problèmes de santé mentale, analphabètes, jeunes de moins de 30 ans, personnes de 45 ans ou plus, etc.). Afin de susciter l'engagement du délinquant<sup>4</sup> dans une démarche éducative, il faut tenir compte de ses particularités et adapter les interventions en conséquence.

## Caractéristiques de l'adulte judiciairisé

Les problèmes d'insertion sociale et d'accès à l'emploi de l'adulte judiciairisé sont nombreux. Voici quelques caractéristiques pouvant toucher cette population et engendrer des difficultés d'insertion<sup>5</sup> :

- Compétence insuffisante ou inadaptée (individus peu alphabétisés);
- Expérience professionnelle insuffisante ou absente;
- Rapport plutôt négatif avec le travail et la société en général;
- Attitude peu réaliste à l'égard du marché de l'emploi;
- Ignorance d'une technique efficace de recherche d'emploi;
- Victime de préjugés sociaux;
- Stigmatisation due à l'apparence (ex. : tatouages);
- Sentiment d'être déphasé par rapport à la société et au monde du travail (longue absence du marché de l'emploi et de la communauté en raison de l'incarcération);
- Problèmes de toxicomanie;

<sup>4</sup> Le terme *délinquant* dans le présent texte fait référence autant aux femmes délinquantes qu'aux hommes délinquants.

5. Texte inspiré du COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CLIENTÈLE JUDICIARISÉE ADULTE (CCCJA), <http://cccja.org/mission.htm> (avril 2010).

- Problèmes de santé physique et mentale;
- Problèmes affectifs et psychosociaux;
- Manque de structure;
- Impulsivité;
- Mauvaise résistance à la frustration;
- Besoin de satisfaire immédiatement ses désirs;
- Milieu familial et social défavorisé où le travail ne fait pas nécessairement partie des valeurs;
- Mauvaise connaissance de soi;
- Difficulté à cerner ses centres d'intérêt et ses aptitudes en fonction d'un emploi;
- Manque d'information sur les emplois et les programmes de formation;
- Manque d'information sur les services à sa disposition;
- Manque de confiance en la possibilité d'une réinsertion socioprofessionnelle (impression qu'un dossier criminel est un obstacle insurmontable);
- Méfiance envers les intervenants;
- Difficulté à composer avec toute forme d'autorité;
- Difficulté à transiger de façon autonome et efficace avec les structures existantes;
- Manque de ressources financières;
- Antécédents de violence;
- Manque de stabilité;
- Manque de motivation.

## 1.4 Milieu carcéral

### 1.4.1 Milieu carcéral fédéral

Au Québec, le délinquant condamné à une peine fédérale est d'abord accueilli au Centre régional de réception (CRR) afin d'être évalué (évaluation initiale) et dirigé par la suite vers l'établissement ayant la cote de sécurité appropriée. Il est à noter que les délinquantes se rendent directement à l'établissement de Joliette, où elles subissent une évaluation initiale avant d'être dirigées vers un secteur ou l'autre du pénitencier en fonction du niveau de sécurité qu'elles requièrent.

## Cote de sécurité

On trouve des établissements de détention à sécurité minimale, moyenne ou maximale au sein du Service correctionnel du Canada (SCC). Une cote de sécurité est attribuée à chaque délinquant au moment de son placement initial, ou de toute réadmission, par l'agent de libération conditionnelle ou l'intervenant de première ligne. Cette cote est fondée sur l'évaluation de la possibilité d'adaptation du délinquant à l'établissement, de son risque d'évasion et du risque qu'il présente pour la sécurité de la population. Cette évaluation permet au SCC d'incarcérer le délinquant dans un établissement qui offre le régime de contrôle, la surveillance, les programmes et les services requis compte tenu de la cote de sécurité qui lui est attribuée.

Les autres facteurs considérés sont les besoins culturels et linguistiques du délinquant, ainsi que la proximité de l'établissement de sa communauté d'origine et de sa famille.

En d'autres termes, le délinquant est dirigé vers l'établissement qui correspond à une cote globale d'un niveau d'intervention, déterminée selon des facteurs statiques (antécédents criminels, gravité des infractions, antécédents de délinquance sexuelle), des facteurs dynamiques (emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations et relations sociales, toxicomanie, comportement dans la communauté, orientation personnelle et affective, attitude générale) et de ses résultats à l'évaluation. La cote du niveau d'intervention peut varier pendant la période d'incarcération. Le délinquant peut, par conséquent, être transféré dans un autre établissement correspondant mieux au nouveau niveau d'intervention qu'il requiert.

Plus le niveau de sécurité de l'établissement est faible, plus les possibilités qui s'offrent à l'adulte sont grandes, tant sur le plan de la formation (particulièrement de la formation professionnelle) que sur d'autres plans. Un établissement à sécurité maximale impose un encadrement strict au délinquant, laissant peu de place à une gestion autonome de sa part. Plus le niveau de sécurité baisse, plus le délinquant démontre des habiletés à réintégrer la société. Il est plus apte à s'autogérer et à prendre des décisions en relation avec les valeurs qu'elle privilégie. Il dispose d'une plus grande liberté personnelle, allant jusqu'à des permissions de sortie d'un établissement à sécurité minimale, aux fins de formation par exemple.

## Évaluation initiale

Au CRR, le processus d'évaluation initiale permet l'insertion harmonieuse et efficace du délinquant dans le système correctionnel fédéral.

Ce processus comporte des évaluations de plusieurs types : condition médicale, condition psychologique, condition psychiatrique, niveau d'employabilité, niveau d'instruction, etc.

L'équipe de gestion des cas est chargée d'élaborer le plan correctionnel initial du délinquant afin de l'aiguiller vers les interventions pouvant répondre à ses besoins en matière d'éducation, de programmes correctionnels, de formation professionnelle ou d'emploi.

Les renseignements collectés lors de l'évaluation initiale sont consignés dans le Système de gestion des délinquants (SGD) (base de données informatisée accessible dans tout le Canada), et une copie papier des évaluations est placée dans les différents dossiers selon la nature de celles-ci (ex. : le dossier *Éducation et formation* pour les évaluations concernant l'éducation). Les dossiers d'un détenu le suivent d'un établissement à l'autre.

## Plan correctionnel

Le plan correctionnel est le document principal qui présente les résultats de l'évaluation initiale exhaustive du délinquant et indique les interventions correctionnelles proposées. Il sert aussi de référence pour mesurer tous les progrès du délinquant. Le plan correctionnel fait une synthèse de l'information essentielle pour comprendre la manière dont la peine du délinquant est gérée, de la date de son imposition à celle de son expiration.

Lorsque le niveau de scolarité du délinquant est inférieur à une douzième année ou l'équivalent, ou encore lorsqu'il doit améliorer ses connaissances pour prendre part à un programme correctionnel, à une formation professionnelle ou à un programme d'Industries CORrectionnelles CANada (CORCAN), sa participation au programme de formation de base des adultes doit être incluse dans son plan correctionnel<sup>6</sup>.

### 1.4.2 Milieu carcéral provincial

Au Québec, le délinquant condamné à une peine provinciale ou qui est en attente de sa sentence (prévenu) est admis dans un établissement de détention. Dans la majorité de ces établissements, une cote de sécurité (classement) est attribuée à la personne contrevenante au moment de son incarcération. Cette évaluation permet aux services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (MSP) d'incarcérer le délinquant dans un secteur qui offre le régime de contrôle, la surveillance, les programmes et les services requis compte tenu de la cote de sécurité qui lui est attribuée.

## Évaluation

Lorsque la personne contrevenante est incarcérée, une description des programmes et services offerts dans l'établissement lui est présentée par un membre du personnel du MSP ou lors d'une séance d'accueil. Selon les besoins cernés au cours du processus d'évaluation, le personnel correctionnel, en collaboration avec les autres partenaires, dirigera la personne vers les services adaptés à sa situation (éducation, travail, thérapie, infirmerie, etc.).

Le personnel correctionnel a la responsabilité d'évaluer la personne condamnée et d'élaborer un plan d'intervention correctionnel (PIC) afin de l'aiguiller vers les programmes, services ou

---

<sup>6</sup> Directive du commissaire [DC] 720 – Programmes et services d'éducation pour les délinquants.

activités pouvant répondre à ses besoins. Les renseignements collectés lors de cette évaluation sont consignés dans le dossier papier du candidat et dans le système DACOR (base de données informatisée et accessible dans tout le Québec). Lors d'un transfert, le dossier suit la personne incarcérée d'un établissement à l'autre.

### **Plan d'intervention correctionnel (PIC)**

Le plan d'intervention correctionnel est le document principal qui présente les résultats de l'évaluation exhaustive de la personne contrevenante et indique les interventions correctionnelles proposées. Il sert aussi de référence pour mesurer ses progrès. Il fait la synthèse de l'information essentielle pour comprendre la manière dont la sentence est gérée, les dates de libération possibles (aux 1/6, 1/3 ou 2/3 de la peine) et la date de la fin de son incarcération.

### **1.4.3 Programme correctionnel**

Un programme correctionnel est une intervention structurée qui agit sur les facteurs directement liés au comportement criminel des délinquants.

L'affectation des délinquants à un programme correctionnel particulier doit se faire en fonction de leur plan d'intervention ou de leur plan correctionnel et des critères de sélection de ce programme.

### **Programmes correctionnels et services d'enseignement pour les délinquants**

L'éducation en milieu carcéral fait partie d'un des programmes correctionnels des SCC et du MSP. Les programmes d'études en formation générale de base, en formation professionnelle de même que ceux d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle aident les délinquants à développer des compétences qui leur permettront d'apporter des changements dans leur vie, de réduire leur risque de récidive et d'accroître leurs chances de réussir leur réinsertion dans la société.

### **Affectation aux programmes correctionnels et rémunération des détenus**

L'affectation d'un détenu à l'école<sup>7</sup> l'autorise à toucher une rémunération. Celle-ci l'encourage à participer aux programmes prévus dans son plan correctionnel. Au provincial, elle provient du Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'établissement, qui est alimenté par une portion du salaire de la personne incarcérée.

---

7. Dans le milieu carcéral, le mot *école* est utilisé dans le sens d'un point de service d'un centre d'éducation des adultes.

Au fédéral, lorsqu'un détenu n'ayant pas terminé sa douzième année, ou l'équivalent, accepte un emploi à l'établissement correctionnel, mais qu'il refuse de participer au programme d'éducation qui fait partie intégrante de son plan correctionnel, il est réputé ne pas suivre ledit plan. Il n'a alors pas droit aux primes offertes dans certains secteurs d'emploi et sa paye est diminuée.

#### **1.4.4 Formation en milieu carcéral**

« Au moment de leur admission, environ 70 % des personnes incarcérées avaient des antécédents d'emploi instable, 70 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 60 % n'avaient pas de compétences spécialisées<sup>8</sup>. »

En matière de formation, le délinquant a besoin d'un soutien constant et personnalisé. L'approche pédagogique doit être adaptée, y compris en matière de développement des habiletés sociales de base. Les services professionnels de soutien à l'apprentissage, par exemple l'orthopédagogie, sont très bénéfiques pour ces individus souvent aux prises avec des difficultés d'apprentissage et des problèmes de comportement.

Il est à noter qu'en milieu carcéral il faut tenir compte, entre autres, de la notion de sécurité, du fait que la population est captive et qu'elle n'a pas directement accès aux mêmes ressources (ex. : Internet) que la majorité de la population. La planification correctionnelle, le niveau de sécurité de l'établissement, le rythme d'apprentissage ainsi que la motivation de la personne à retourner aux études dans un contexte carcéral doivent être pris en considération pour guider adéquatement l'adulte dans la mise en œuvre de son projet.

---

8. SCC, *Rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada*, octobre 2007, p. 48.

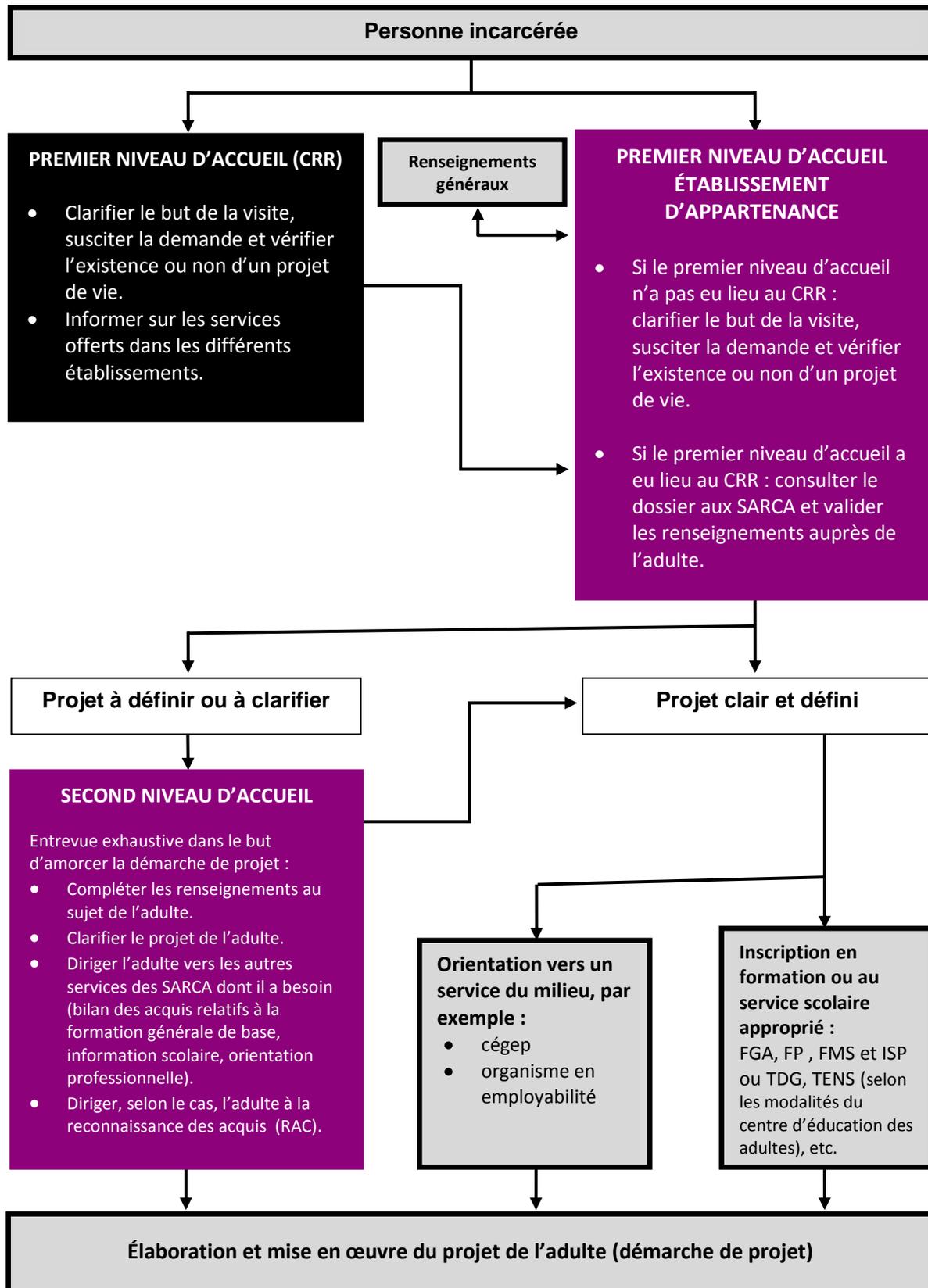
## CHAPITRE 2 : Accueil de l'adulte en milieu carcéral dans le contexte des SARCA (modèle suggéré)



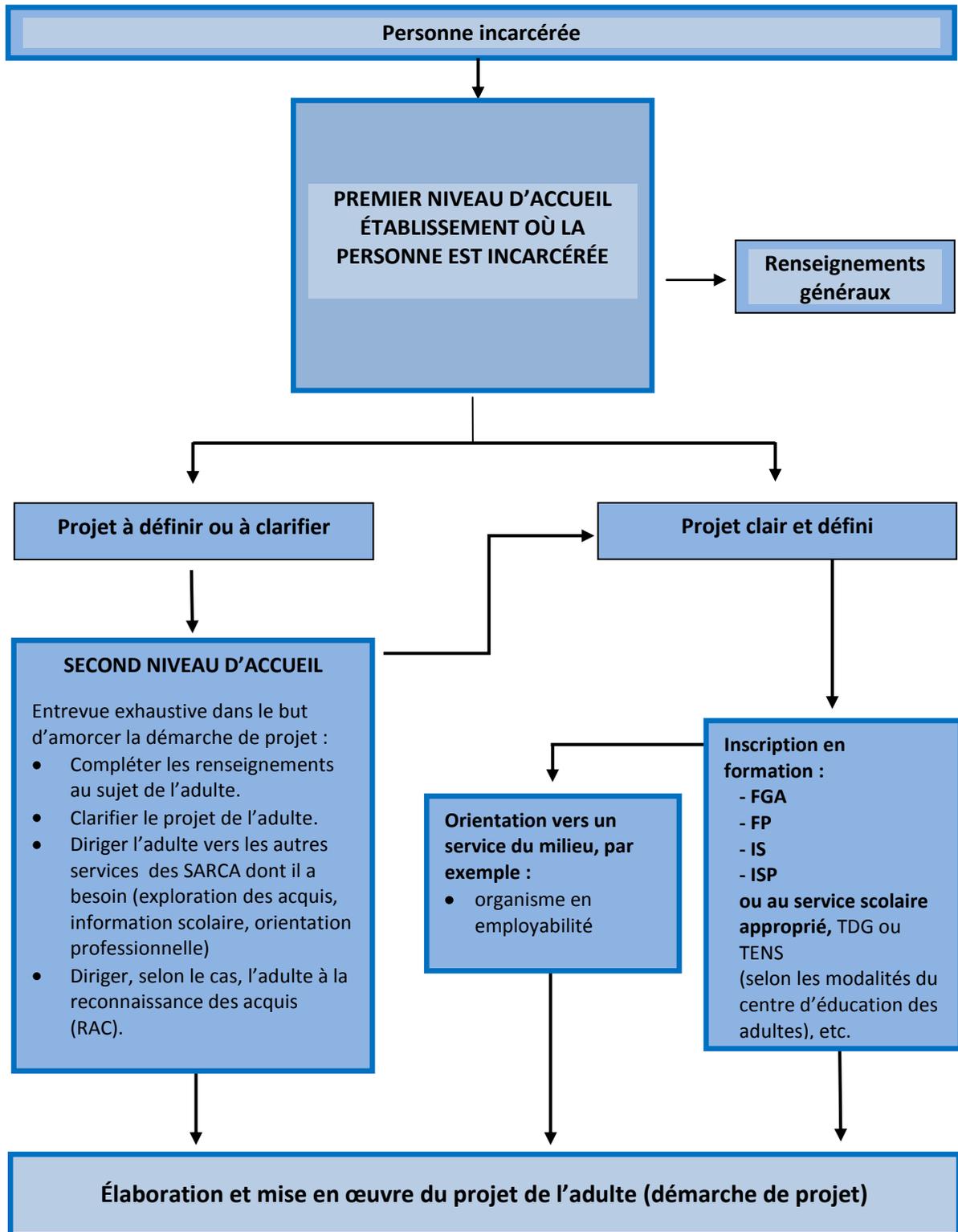


## 2.1 Étapes de l'accueil de l'adulte en milieu carcéral

### 2.1.1 Milieu carcéral fédéral



## 2.1.2 Milieu carcéral provincial



## 2.2 Description des étapes de l'accueil des SARCA

### 2.2.1 Premier accueil (milieu carcéral fédéral)

#### CRR

Au CRR, l'adulte qui manifeste, à la personne conseillère en formation, le désir de retourner aux études lors de la rencontre d'évaluation du niveau de scolarité sera dirigé vers le premier accueil. Cet accueil, dont la finalité est la vérification, auprès de l'adulte, de l'existence ou non d'un projet clair et défini qu'il prévoit mettre en œuvre pendant la période de son incarcération et poursuivre à sa sortie, sera donc pris en charge à cet établissement par l'intervenant des SARCA, qui consignera les données au dossier *Éducation et formation* de l'individu.

#### Établissement d'attache

Il peut arriver, dans certains cas particuliers, qu'un détenu arrive à son établissement d'attache sans le compte rendu sur l'accueil fait au CRR dans son dossier *Éducation et formation*. Lorsque ce détenu entre en contact avec l'école, la personne auprès de qui la démarche a été entreprise vérifie, après avoir clarifié le but de la visite et suscité la demande chez le détenu, si ce dernier a ou non un projet.

Lorsque le premier accueil a eu lieu au CRR, l'établissement procède à la validation, auprès de l'adulte, des informations alors consignées.

### 2.2.2 Premier accueil (milieu carcéral provincial)

Au début de son incarcération, l'adulte qui manifeste le désir de retourner à l'école sera dirigé vers l'accueil des SARCA. Cet accueil, dont la finalité est la vérification, auprès de l'adulte, de l'existence ou non d'un projet clair et défini qu'il prévoit mettre en œuvre sera donc pris en charge à cet établissement par l'intervenant des SARCA, qui consignera les données au dossier *Éducation et formation* de l'individu.

### 2.2.3 Quatre issues possibles pour le premier accueil en établissement

#### Renseignements généraux

Il se peut que la rencontre soit amorcée par l'adulte ou par un membre du personnel de l'école et qu'elle se termine après simplement un échange de renseignements.

Le premier accueil permet, entre autres, de fournir à la personne des renseignements sur les services offerts non seulement dans son établissement d'attache, mais aussi dans les autres établissements. Ces renseignements pourront influencer le détenu dans le choix d'un établissement lorsque sa cote de sécurité diminuera. Ainsi, entre deux établissements de même

niveau de sécurité, l'adulte pourra préférer celui où se donne la formation professionnelle qu'il a décidé de suivre.

### **Inscription en formation**

Lorsqu'il a été établi que l'adulte a en tête un projet, il peut être inscrit en formation si cette étape est nécessaire pour le réaliser.

Il peut aussi faire appel aux services du centre de formation dans le but d'entreprendre une des étapes nécessaires à la concrétisation de son projet (ex. : test de développement général [TDG], test d'équivalence de niveau de scolarité [TENS]).

### **Orientation vers d'autres services et d'autres ressources**

Cela se produit lorsque le projet de l'adulte est clair et défini, mais que la formation générale en établissement n'est pas une étape essentielle à sa réalisation. Par exemple, une personne veut s'inscrire à une formation professionnelle ou collégiale.

### **Second niveau d'accueil**

Lorsque l'adulte n'a pas de projet ou que son projet n'est pas clairement défini, le responsable du premier accueil le guide vers le second niveau d'accueil.

Les directions adjointes des centres, les conseillers en formation ou le personnel enseignant peuvent aussi, selon l'organisation de l'établissement, remplir la fonction liée au premier accueil.

#### **2.2.4 Second niveau d'accueil<sup>9</sup>**

Bien que le second niveau d'accueil fasse partie de l'accueil des SARCA, il s'adresse spécifiquement aux adultes n'ayant pas de projet ou dont le projet aurait besoin d'être clarifié ou consolidé.

Il s'agit d'une analyse plus exhaustive de la situation du détenu. Le but ultime est de susciter chez cette personne la participation aux autres étapes de la démarche possible des SARCA, afin qu'elle puisse, accompagnée par le personnel professionnel des SARCA, élaborer et mettre en œuvre un projet clair et signifiant.

Lorsque l'adulte a clarifié son projet, il peut s'inscrire en formation ou être dirigé vers les services qui correspondent le mieux aux besoins clarifiés.

---

9. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *L'intervention au second niveau d'accueil : Qu'en est-il?* 2009, 40 p.

Lorsqu'il a besoin d'être accompagné pour élaborer son projet, il est encouragé à poursuivre sa démarche avec les SARCA.



### CHAPITRE 3 : Conditions favorables à l'accueil des SARCA en milieu carcéral (modèle suggéré)





## 3.1 Philosophie d'approche

Diverses recherches ont été effectuées au fil des ans sur les facteurs qui influencent l'efficacité d'un programme ou d'une intervention auprès des délinquants, particulièrement en ce qui a trait à la réduction des risques de récidive.

Voici cinq principes à considérer, inspirés du texte de James Bonta intitulé *La réadaptation des délinquants : de la théorie à la pratique*, afin de rendre efficaces les interventions menées par le personnel de l'accueil des SARCA.

### Intégrité de la démarche d'accueil

Pour assurer l'efficacité du processus, celui-ci doit être conduit dans un cadre structuré par un personnel enthousiaste et dévoué, dans le respect des principes connus en la matière. L'accueil des SARCA est pour l'adulte la porte d'entrée dans sa démarche de projet. Il a toute son importance, car il lui permet d'exprimer son besoin. Comme ce premier pas n'est pas toujours facile, l'intervenant doit accueillir l'adulte d'une manière courtoise, ouverte et aimable. Il doit également faire preuve de sensibilité et d'impartialité afin de favoriser l'expression de sa demande. La présentation des SARCA à l'adulte ainsi que du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'élaboration de sa démarche de projet lui permet de prendre conscience des ressources mises à sa disposition.

### Réponse au besoin

Pour que l'étape de l'accueil soit signifiante et qu'elle débouche sur une démarche de projet, elle doit d'abord répondre aux besoins de l'adulte. Ainsi, le défi de l'intervenant en milieu carcéral est d'amener l'adulte à exprimer son besoin pour pouvoir, par la suite, le diriger au bon service afin qu'il définisse son propre projet.

### Réceptivité de l'adulte

Les caractéristiques personnelles et cognitivo-comportementales (aptitudes à la résolution de problèmes, modes de pensée, capacités relatives à la planification, etc.) de l'adulte ont une influence sur sa participation. La personnalisation et l'adaptation des interventions menées auprès du délinquant selon son style d'apprentissage (manière de traiter l'information) favorisent sa réceptivité. En effet, l'intervenant doit tenir compte du fait qu'un grand nombre de délinquants ont tendance à réfléchir de façon concrète, qu'ils verbalisent peu leurs pensées et qu'ils ne possèdent pas certaines aptitudes « prosociales », par exemple en ce qui concerne le travail ou les relations interpersonnelles. Il doit donc aider l'adulte à s'exprimer. De la même manière, une qualité de présence menant à des échanges constructifs favorise le sentiment d'être écouté et assure une communication efficace. L'intervenant ayant sécurisé l'adulte dans sa démarche deviendra pour lui une figure signifiante.

## Intensité de l'intervention

Le niveau de l'intervention menée auprès de l'adulte devrait être adapté à ses besoins personnels et affectifs. Celui dont le niveau de besoin est élevé devrait avoir accès à l'accueil des SARCA en priorité; il nécessite des services plus intensifs qu'un délinquant à risque modéré ou faible. Une intervention d'une intensité adéquate est nécessaire pour la mise en œuvre d'une démarche efficace.

## Jugement professionnel

L'intervenant des SARCA doit tenir compte des particularités inhérentes au milieu carcéral et à sa population afin de contextualiser la rencontre avec l'adulte. Entre autres, la durée de la peine, les programmes prescrits, l'existence d'un casier judiciaire ainsi que l'état physique et mental de l'adulte ont une influence sur l'approche à utiliser. De plus, comme les détenus rencontrent plusieurs intervenants durant leur incarcération, le lien de confiance peut être long à créer et il peut être difficile d'adapter le niveau d'intensité de l'intervention ou d'évaluer correctement les besoins de la personne. En tenant compte des éléments énumérés ci-dessus, le jugement professionnel de l'intervenant lui permettra d'intervenir plus adéquatement.

## 3.2 Stratégies d'intervention

Comme l'accueil est un acte relationnel entre l'adulte et les différentes ressources concernées, tous les intervenants engagés dans cette démarche ont une responsabilité individuelle.

Voici quelques-unes des stratégies d'intervention pouvant être privilégiées afin de créer un climat de confiance et de coopération avec l'adulte<sup>10</sup> :

- Respecter l'adulte dans son intégrité et son histoire.
- Saisir la complexité de l'adulte et départager les détails importants et ceux qui le sont moins.
- Posséder de bonnes ressources personnelles afin de pouvoir faire face à une population parfois difficile (gestion du stress, distance émotionnelle, capacité d'introspection, etc.).
- Poser des questions ouvertes et semi-ouvertes.
- Poser des questions de clarification.
- Utiliser les techniques du reflet et de la reformulation afin de signifier à l'adulte que son message est compris.

---

10. Texte inspiré de : COLLOQUE MENTORAT QUÉBEC, *Le mentorat au Québec : son développement, son avenir, Actes du colloque et synthèse des activités*, mai 2002.

- Vérifier l'interprétation que fait l'adulte de ses interventions.
- Tenir compte du style d'apprentissage du détenu (manière de traiter l'information).
- Saisir le message qui, souvent, peut se cacher derrière les mots.
- Faire preuve d'empathie, c'est-à-dire être capable de saisir l'état émotif de l'adulte et de l'accompagner.
- Offrir un soutien moral.
- Faire preuve de flexibilité envers l'adulte.
- Vulgariser les mots utilisés.
- Accueillir, accepter et respecter les résistances que l'adulte peut avoir à l'égard des SARCA, de manière à favoriser leur disparition éventuelle<sup>11</sup>.

En plus de ces stratégies, il apparaît important que l'intervenant possède lui-même une culture d'« apprentissage tout au long de la vie » afin qu'il soit engagé dans un processus de formation continue qui lui permettra de peaufiner les moyens et les techniques qu'il utilise déjà dans son travail et d'en découvrir de nouveaux.

### 3.3 Perception de l'intervenant des SARCA

La perception de l'intervenant à l'égard d'une personne incarcérée teinte le contact et l'échange avec celle-ci. L'intervenant devrait se baser sur les postulats suivants qui sont à la base de toute intervention visant la réinsertion socioprofessionnelle :

« L'exclusion économique et sociale est un processus réversible pour les personnes judiciairisées.

« La clientèle judiciairisée adulte possède un potentiel de changement et est en mesure de s'insérer, de se réinsérer et de se maintenir au sein du marché du travail de façon positive.

« [...] l'insertion, la réinsertion et le maintien en emploi des personnes ayant des antécédents judiciaires contribuent grandement au succès de leur réinsertion sociale et constituent un des moyens efficaces d'éviter la récidive<sup>12</sup>. »

L'intervenant des SARCA doit croire au potentiel de chaque individu et à la démarche personnalisée.

---

11. *Ibid.*

12. En ligne : <http://cccja.org/mission.htm> (avril 2010).

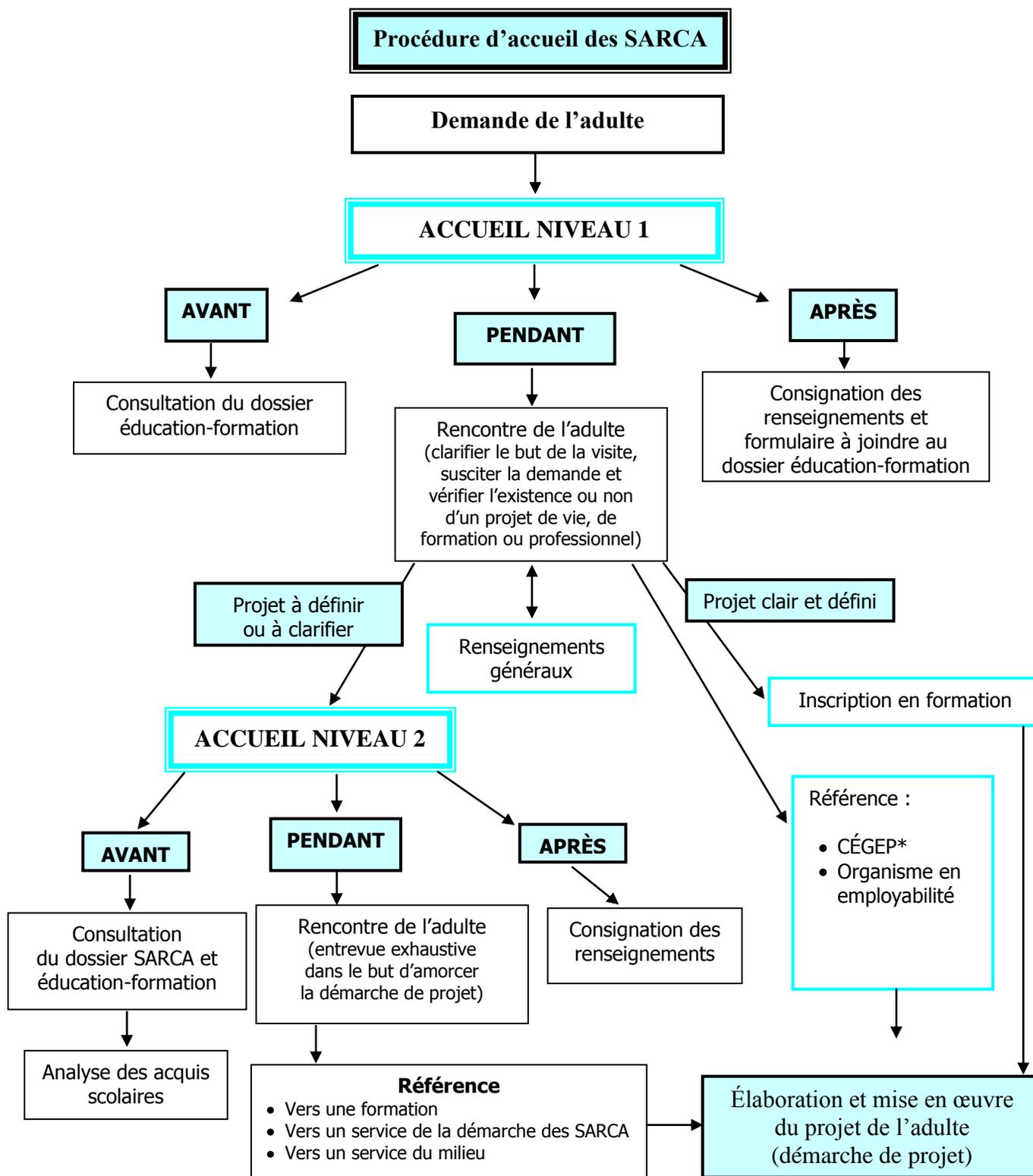


## CHAPITRE 4 : Référentiel pour une intervention des SARCA (modèle suggéré)





## 4.1 Procédure d'accueil des SARCA



\* Au fédéral seulement.

## 4.2 Description de la procédure de l'accueil des SARCA

### 4.2.1 Premier accueil

#### Préalablement à la rencontre avec l'adulte

L'intervenant consulte le dossier *Éducation et formation* ou le système de gestion des délinquants (SGD\*) et recueille les données concernant l'évaluation du niveau de scolarité et le sigle du dernier cours mené à terme dans les trois matières de base dans le système de collecte de données Charlemagne et d'après les documents suivants :

- L'ancien profil de formation;
- La fiche de suivi d'une matière (version papier ou électronique);
- Le rapport d'évaluation du niveau de scolarité.

#### Durant la rencontre

L'intervenant rencontre l'adulte et favorise l'échange de renseignements ou de données en créant un climat de confiance par une attitude d'ouverture et l'absence de jugement. Il précise aussi à l'adulte le rôle du premier accueil, afin qu'il puisse se situer par rapport à son besoin, en s'assurant de respecter les étapes décrites ci-après.

Étape 1 – **Préciser le but de l'adulte et clarifier le motif de sa demande** (renseignements généraux, information scolaire, inscription en formation, précision d'un choix professionnel, validation de ce choix, vérification des acquis et des expériences, orientation professionnelle, reconnaissance des acquis en formation générale [FG] et en formation professionnelle [FP]).

Étape 2 – **Questionner l'adulte** afin de connaître le dernier secteur scolaire fréquenté, la dernière année de fréquentation scolaire, la date du dernier test de classement ou du test diagnostique et son expérience professionnelle.

Étape 3 – **Transmettre à l'adulte des renseignements généraux** sur les services et ressources disponibles. L'annexe 3 (*Grille de renseignements généraux et de référence*) permet de répondre à plusieurs questions de l'adulte et suggère différents services vers lesquels le diriger, selon le besoin. Il est également suggéré de consulter le cahier d'harmonisation\* pour répondre aux interrogations de l'adulte.

\* Au fédéral seulement.

Étape 4 – **Recueillir des renseignements sur le projet de l'adulte** (s'il est défini) et sur le cheminement prévu.

Étape 5 – Selon le besoin de l'adulte :

- **l'inscrire** à une formation (en suivant les modalités du centre);
- **le diriger** vers l'un des autres services des SARCA;
- **le diriger** vers un service du milieu communautaire\* (organisme en employabilité, etc.);
- le diriger vers le second niveau d'accueil si son projet n'est pas clairement défini :
  - information scolaire,
  - orientation professionnelle,
  - préalables fonctionnels,
  - précision ou validation d'un choix professionnel,
  - reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires en formation générale ou en formation professionnelle,
  - retour aux études sans projet clairement défini,
  - vérification des acquis et des expériences.

### Après la rencontre

Étape 1 – L'intervenant collige les renseignements suivants à l'aide du formulaire de l'annexe 1 de la présente section (*Premier accueil – Rencontre avec l'adulte*) et l'insère dans le dossier *Éducation et formation* » :

- Renseignements sur l'adulte (nom, données du Système d'empreintes digitales [SED\*], établissement, code permanent, dernier secteur scolaire fréquenté, dernier test de classement ou test diagnostique et expérience professionnelle);
- Évaluation du niveau de scolarité (selon les renseignements contenus dans le dossier *Éducation et formation*\*);

\* Au fédéral seulement.

- Dernier sigle des cours menés à terme dans les trois matières de base et dates de fin (selon les renseignements figurant dans le SGD ou le dossier Éducation et formation);
- Motif de la demande;
- Explication du projet de l'adulte et du cheminement prévu (s'ils sont définis);

Actions de l'intervenant lors de la rencontre du premier accueil :

- Divulgence de renseignements généraux (donnés lors de la rencontre);
- Orientation vers les SARCA ou vers un autre service du milieu;
- Inscription en formation (selon la procédure du centre de formation).

Au provincial, une impression du relevé de notes est nécessaire afin de remplir le formulaire de l'annexe 1.

Étape 2 – L'intervenant détermine si l'adulte a besoin d'un test diagnostique (selon les modalités du centre d'éducation des adultes [CEA]).

Étape 3 – Il inscrit, dans la section « Actions de l'intervenant lors de la rencontre du premier accueil » du formulaire *Premier accueil – Rencontre avec l'adulte*, s'il a dirigé l'adulte vers un autre service.

## 4.2.2 Second niveau d'accueil

### Préalablement à la rencontre avec l'adulte

Le personnel professionnel des SARCA (s'il s'agit d'une autre personne que celle du premier niveau d'accueil) consulte le résumé du premier accueil dans le dossier *Éducation et formation* et analyse les acquis scolaires de l'adulte.

### Durant la rencontre

Étape 1 – Le personnel professionnel des SARCA situe l'adulte à l'égard de l'approche des SARCA.

Étape 2 – Il confirme avec lui son désir de poursuivre une démarche de projet.

Étape 3 – Il dirige l'entrevue en exploitant les thèmes suivants :

- **L'expression de la demande et la précision de l'objectif de la rencontre** (détermination d'un but professionnel, validation de ce but, évaluation des acquis, retour en formation, intégration au marché du travail, réorientation scolaire et professionnelle);

- **La situation actuelle de l'adulte** (renseignements sur la sentence, les programmes à suivre et le transfert possible vers un autre établissement);
- **La formation antérieure et la reconnaissance des acquis et des compétences** (information présente au dossier *Éducation et formation* et vérification auprès de l'adulte);
- **L'évaluation du niveau actuel de scolarité** (formation entreprise durant l'incarcération);
- **L'appréciation des acquis scolaires et extrascolaires;**
- **Les ressources et les obstacles actuellement connus concernant la réalisation du projet** (conditions gagnantes, temps disponible, obstacles, possibilité de participation à un projet d'études dans la communauté, situation financière, durée de l'incarcération);
- **Les autres renseignements utiles** (selon le besoin);
- **L'objectif scolaire** (déterminé ou à déterminer);
- **L'objectif professionnel** (déterminé ou à déterminer compte tenu de l'existence d'un casier judiciaire);
- **La recommandation pour la poursuite de la démarche de projet**
  - **SARCA** : démarche d'orientation professionnelle, démarche d'information scolaire et professionnelle, démarche personnalisée d'exploration des acquis, reconnaissance des acquis en FG ou en FP,
  - **inscription en formation,**
  - **orientation vers un service du milieu** : cégep\*, organisme en employabilité;
- **La synthèse et les prochaines étapes** : l'adulte choisit les actions à accomplir afin de poursuivre l'élaboration de son projet ou celles qui lui seront nécessaires pour le réaliser.

Tout au long de la rencontre, le personnel professionnel transmet des renseignements personnalisés à l'adulte selon l'étape où il en est au regard de son projet (exploration, clarification ou validation).

\* Au fédéral seulement.

Étape 4 – Le personnel professionnel confirme avec l'adulte les suites de sa démarche de projet et le guide vers le bon service en fonction de son choix.

### **Après la rencontre**

Le personnel professionnel des SARCA collige les principaux renseignements obtenus au cours de l'entrevue à l'aide du formulaire présenté à l'annexe 2 du présent document (*Second niveau d'accueil – Rapport d'entrevue*). Selon le besoin, il dirige l'adulte vers un autre service.

## CONCLUSION

Quelques précisions tirées du plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue* ont encadré les travaux engagés par les commissions scolaires quant à l'objectif d'accueillir des personnes en milieu carcéral. Ces précisions sont, entre autres :

- le besoin d'une « approche harmonisée » des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) offerts par tous les acteurs d'un milieu;
- l'identification de populations cibles devant faire l'objet d'une attention particulière.

Comme cela est souligné dans ce guide, en raison de ses caractéristiques, de son vécu et des procédures judiciaires auxquelles il doit se conformer, l'adulte en milieu carcéral doit faire l'objet d'une attention particulière. En ce sens, les renseignements fournis concernant cette personne ayant des besoins particuliers, la philosophie, le modèle ainsi que la procédure d'accueil proposée peuvent contribuer à l'intégration d'une approche harmonisée des SARCA dans les différents établissements, tout en facilitant les interventions du personnel qui travaille dans ce milieu.



ANNEXES





## Annexe 1 : Premier accueil – Rencontre avec l'adulte (formulaire suggéré)

### DOCUMENT CONFIDENTIEL

Date de la rencontre : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 SED, n° de dossier : \_\_\_\_\_  
 Établissement et  
 n° de cellule : \_\_\_\_\_  
 Code permanent : \_\_\_\_\_

Matière	Évaluation du niveau de scolarité	Date	Sigle du dernier cours terminé	Date
Langue d'enseignement				
Langue seconde				
Mathématique				

DES	DEP	TDG	AENS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_

**Quel est le dernier secteur scolaire fréquenté (voir les choix ci-dessous) et quelle est la dernière année de fréquentation? \_\_\_\_\_ (année)**

Secteur des jeunes	Formation des adultes	Formation professionnelle	Collégial	Autre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**À quand remontent les derniers tests de classement ou tests diagnostiques?  
 \_\_\_\_\_ (mois et année)**

#### Tests diagnostiques

À faire	Faits
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique

**Quelle est l'expérience professionnelle de l'adulte?**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Quel est le but de la demande de services?**

- Renseignements généraux (voir l'annexe 3)
- Information scolaire
- Inscription (retour aux études)
- Orientation professionnelle
- Précision d'un choix professionnel
- Reconnaissance des acquis en FG et en FP 
  - GED
  - *Prior Learning Assessment*
  - TDG
  - AENS
  - Univers de compétences
  - RAC
- Validation d'un choix professionnel
- Vérification des acquis et des expériences

**Quels sont les motifs justifiant cette demande?**

---

---

**Quel est le projet de l'adulte (s'il est défini)?**

Description :

---

---

**Objectif professionnel :** \_\_\_\_\_

**Objectif à long terme :** \_\_\_\_\_

**Quel est le cheminement prévu pour réaliser le projet?**

DES

DES pour l'admission aux études collégiales

Préalables à l'admission en formation professionnelle (3<sup>e</sup> secondaire)

Préalables à l'admission en formation professionnelle (4<sup>e</sup> secondaire)

Préalables à l'admission aux études collégiales

Préalables fonctionnels

GED

AENS

Autres services


**Remarques :** \_\_\_\_\_

---

---

**Actions de l'intervenant lors de la rencontre du premier accueil :**

Renseignements généraux	Inscription	Référence vers les SARCA	Référence vers un service du milieu
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Précision sur l'action ou les actions entreprises**

Renseignements généraux (nature de la demande) :

---



---

Inscription de l'adulte en formation :

---



---

Orientation de l'adulte vers le second niveau d'accueil :

---



---

Orientation de l'adulte vers un service du milieu (spécifier le service) :

Cégep*	Organisme en employabilité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Au fédéral seulement.

---



---

Commentaires :

---



---



---

Rempli par :

Fonction :

---



---

Copie à insérer dans le dossier *Éducation et formation*



## Annexe 2 : Second niveau d'accueil – Rapport d'entrevue (formulaire suggéré)

### DOCUMENT CONFIDENTIEL

DATE DE LA RENCONTRE :

\_\_\_\_\_  
AAAA-MM-JJ

IDENTITÉ DE L'ADULTE	
Nom de famille :	Prénom :
Code permanent :	Âge :
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Langue maternelle :
Lieu de naissance :	Langue parlée :
1. INTENTION : Exprimer sa demande et préciser son but au regard de la démarche de projet	
<input type="checkbox"/> Détermination d'un but professionnel	<input type="checkbox"/> Retour en formation
<input type="checkbox"/> Validation d'un but professionnel	<input type="checkbox"/> Intégration au marché du travail
<input type="checkbox"/> Évaluation des acquis	<input type="checkbox"/> Réorientation scolaire et professionnelle
Autre : _____	
2. SITUATION ACTUELLE DE L'ADULTE	
Sentence de : ____ ans ____ mois	Transfert possible : _____
Date possible de libération	Cote de sécurité : _____
Moins de 6 mois : _____	Programmes à suivre : _____
Entre 6 mois et 2 ans : _____	
Plus de 2 ans : _____	
Expiration du mandat : _____	
3. FORMATIONS ANTÉRIEURES ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES	
<input type="checkbox"/> Études professionnelles (autres) :	_____
<input type="checkbox"/> Études postsecondaires :	_____
	_____
<input type="checkbox"/> AENS	<input type="checkbox"/> GED
<input type="checkbox"/> TDG	<input type="checkbox"/> Francisation, niveau _____
Nombre de compétences reconnues dans un programme menant au DEP :	
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec :	
Autres informations relatives au parcours scolaire :	
<input type="checkbox"/> Aucune scolarité reconnue au Québec	
<input type="checkbox"/> À déterminer	

#### 4. ÉVALUATION DU NIVEAU DE SCOLARITÉ ACTUEL

Diplôme d'études :  Secondaires       Professionnelles \_\_\_\_\_

Langue d'enseignement : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Langue seconde : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Mathématique : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

#### 5. APPRÉCIATION DES ACQUIS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

##### Exploration des acquis en fonction de sa situation de vie

- Expériences de travail       Expériences communautaires et bénévolat
- Situation familiale et personnelle       Vie sociale et culturelle
- Expériences en employabilité  
durant l'incarcération

Commentaires :

##### Acquis extrascolaires

Formation en entreprise :       Formation de base       Formation spécifique

Acquis de formation extrascolaire : \_\_\_\_\_

Bref aperçu des compétences acquises (par exemple, communiquer oralement en langue seconde, utiliser un traitement de texte, interagir socialement) :

Bref aperçu des compétences à développer (par exemple, écrire des textes variés, interagir de manière appropriée avec ses collègues, traiter des situations à l'aide de la mathématique) :

Autres informations utiles : \_\_\_\_\_

6.1. RESSOURCES ACTUELLEMENT CONNUES POUR LA RÉALISATION DE SON PROJET	
Conditions gagnantes :	_____
	_____
	_____
6.2. OBSTACLES ACTUELLEMENT CONNUS À LA RÉALISATION DE SON PROJET	
Obstacles :	_____
	_____
	_____
7. AUTRES INFORMATIONS UTILES	
8. OBJECTIF SCOLAIRE	
<input type="checkbox"/> À déterminer	<input type="checkbox"/> Déterminé, préciser :
9. OBJECTIF PROFESSIONNEL	
<input type="checkbox"/> À déterminer	<input type="checkbox"/> Déterminé, préciser :
10. RECOMMANDATION POUR LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE PROJET Choisir l'action ou les actions à accomplir pour poursuivre l'élaboration du projet ou le concrétiser	
<input type="checkbox"/> Démarche d'orientation professionnelle <input type="checkbox"/> Démarche d'information scolaire et professionnelle <input type="checkbox"/> Démarche d'exploration des acquis Inscription en formation : <input type="checkbox"/> Générale <input type="checkbox"/> Professionnelle    Programme : _____	
<input type="checkbox"/> Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) Spécification : _____	
<input type="checkbox"/> Orientation vers des services du milieu communautaire*, organisme en employabilité, CLE, CJE, etc.) Autres : _____	

\* Au fédéral seulement.

11. SYNTHÈSE ET PROCHAINES ÉTAPES		
Signature de la personne conseillère	Date	Établissement

## Annexe 3 : Grille de renseignements généraux et de référence

Voici quelques exemples de sujets pouvant faire l'objet de questions posées par l'adulte et des suggestions de réponses :

Sujets de questions de l'adulte	Réponses possibles de l'intervenant	Commentaires
<b>1. Renseignements généraux</b>		
Services offerts en établissement*	Consulter le cahier d'harmonisation 2011-2012 dans les centres de formation.	
Disponibilité de la formation	Temps plein, temps partiel, possibilité de plusieurs matières, études en cellule offertes dans certains établissements.	
Tests de classement et diagnostic	Pour les personnes ayant fait des études hors Québec, le test de classement peut être requis lors du retour en formation. Le test diagnostique peut être nécessaire pour l'adulte ayant quitté l'école depuis plus de deux ans, afin d'évaluer s'il doit y avoir une mise à niveau préalablement à la poursuite des études.	
Différents parcours de formation	Formation générale dans le but d'obtenir un DES ou les préalables à une admission aux études collégiales.  Formation générale dans le but d'obtenir les préalables à une admission en formation professionnelle (3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> secondaire).  Formation à un métier semi-spécialisé (FMS).	
Critères d'obtention du DES ou des préalables aux études collégiales	Profils francophone et anglophone.  Diriger l'adulte vers une personne conseillère s'il a besoin d'informations plus détaillées sur les différents critères d'admission aux études collégiales (DES non obtenu, DEP).	
Durée des cours	En moyenne, 1 unité = 25 heures.  À partir de cette donnée, il est possible de faire une certaine évaluation du temps nécessaire pour atteindre un but. Il est important de préciser le contexte des études faites dans les pénitenciers (programmes à suivre, rencontres et absences diverses).	

\* Au fédéral seulement.

Sujets de questions de l'adulte	Réponses possibles de l'intervenant	Commentaires
Information générale sur la reconnaissance des acquis en formation générale et professionnelle	<p><i>General Educational Development Testing Service (GEDTS)</i>, préalables fonctionnels, <i>Prior Learning Assessment</i>, TENS, univers des compétences, reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).</p> <p>Diriger l'adulte vers une personne conseillère s'il a besoin d'informations plus détaillées.</p>	
Information générale sur la démarche d'exploration des acquis	<p>Processus qui favorise, chez l'adulte, l'exploration et l'inventaire de ses acquis en matière de formation et d'expérience.</p> <p>Adultes cibles : les adultes avec ou sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles qui doivent faire le point sur leur situation actuelle avant d'entreprendre un éventuel projet personnel.</p> <p>Diriger l'adulte vers une personne conseillère s'il a besoin d'informations plus détaillées.</p>	
Demande d'un relevé de notes	<p>L'intervenant prend en note la date de naissance de l'adulte ainsi que les noms de son père et de sa mère et transmet la demande à la personne conseillère. Le relevé de notes sera remis à l'adulte dans les semaines suivantes.</p> <p>L'autorisation de l'adulte est requise pour cette demande.</p>	
Information générale sur le marché de l'emploi	<p>Le personnel professionnel peut consulter les ressources suivantes : Emploi-Québec, organismes en employabilité, Information sur le marché du travail (IMT), Service Canada, service d'emploi, etc.</p>	
Information générale sur les études collégiales pouvant être faites en établissement*	<p>Diriger l'adulte vers l'aide pédagogique individuel (API) de l'établissement ou l'organisme en employabilité.</p>	

\* Au fédéral seulement.

<b>2. Inscription à l'école</b>		
Demande d'inscription en FG ou en FP à l'établissement	<p>Si l'adulte connaît le cheminement à suivre pour atteindre son but, l'inscrire selon la procédure du CEA ou du CFP.</p> <p>Si l'adulte ne connaît pas ce cheminement, l'inscrire selon la procédure du centre et le diriger vers l'accueil de second niveau.</p>	
<b>3. Orientation vers un service du milieu</b>		
Inscription à une FG ou à une FP à l'extérieur de l'établissement*	Diriger l'adulte vers l'organisme en employabilité (il est à noter que l'adulte aura besoin de son certificat de naissance ou d'une preuve de citoyenneté, de son dernier relevé de notes ainsi que de sa carte d'assurance maladie pour son inscription dans un CEA ou un CFP).	
Admissibilité au Programme de prêts et bourses	L'adulte inscrit à la formation professionnelle, collégiale ou universitaire peut être admissible au Programme de prêts et bourses s'il n'a plus le statut de détenu. Il peut être dirigé vers un organisme en employabilité afin d'obtenir plus de renseignements.	
Demande particulière sur le marché de l'emploi	Diriger le candidat vers un organisme en employabilité ou à Emploi-Québec.	
Aide financière par l'entremise d'Emploi-Québec lors d'une formation à la sortie de l'établissement correctionnel	À la sortie de l'établissement, l'adulte doit rencontrer un agent d'Emploi-Québec afin d'exposer son projet de formation. Plusieurs critères déterminent l'admissibilité à ce programme.	

\* Au fédéral seulement.

<b>3. Orientation vers un service du milieu (Suite)</b>		
Inscription à une formation collégiale dans un établissement n'offrant pas directement ce service*	Diriger l'adulte vers un organisme en employabilité afin d'avoir accès à une formation à distance.	
Inscription à une formation collégiale dans un établissement offrant ce service*	Diriger l'adulte vers l'aide pédagogique individuel (API) de l'établissement offrant une formation collégiale.	
Poursuite des études collégiales dans la communauté	Diriger l'adulte vers un organisme en employabilité.	
Poursuite des études à l'université dans une formation à distance*	Diriger l'adulte vers un organisme en employabilité.	
Recherche d'emploi dans la communauté	Diriger l'adulte vers un organisme en employabilité.	
Emplois accessibles pour qui a un casier judiciaire	Diriger l'adulte vers un organisme en employabilité.	

\* Au fédéral seulement.

#### **4. Orientation de l'adulte vers le second niveau d'accueil**

##### **Sujets de questions de l'adulte**

- Demande spécifique d'une rencontre avec une personne conseillère.
- Renseignements concernant la Commission de la construction du Québec (CCQ).
- Indécision ou questionnement relativement à son projet d'études.
- Projet peu ou non réaliste.
- Besoin d'information scolaire et professionnelle.
- Évaluation des acquis.
- Reconnaissance des acquis à la suite de la mention de plusieurs années d'expérience de travail liées à un projet de formation (favoriser la RAC selon le DEP dans un établissement à sécurité minimale ou moyenne, ou encore lors de la remise en liberté).
- Plusieurs retours en formation, sans persévérance.
- Besoin d'une analyse du dossier afin d'évaluer la possibilité de faire des tests de reconnaissance des acquis en FG (GEDTS, *Prior Learning Assessment*, TDG, TENS, univers de compétences génériques).
- Formations accessibles aux personnes qui ont un casier judiciaire.

- Critères d'admission aux études collégiales lorsque l'adulte n'est pas titulaire d'un DES.
- Critères d'admission aux études collégiales lorsque l'adulte est titulaire d'un DEP.
- Autres.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

COLLOQUE MENTORAT QUÉBEC. *Le mentorat au Québec : son développement, son avenir, Actes du colloque et synthèse des activités*, Québec, mai 2002, 161 p.

COMITÉ D'EXAMEN DU SCC. *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*, rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada, Québec, octobre 2007, 268 p.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES. *Harmonisation des pratiques en milieu carcéral*, 2010, 160 p.

MARCHAND, Louise. *Introduction à l'éducation des adultes*, 2<sup>e</sup> éd., Québec, Éditeur Préfontaine inc., 1988, 209 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 40 p,  
<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Plan.pdf>.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 43 p,  
<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/anterieur/Politique.pdf>.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires : Cadre général*, 6 janvier 2006, 37 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE. *L'état des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts aux adultes dans les commissions scolaires du Québec. Résumé d'une étude, 2008-2009*, 64 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE. *PrioritAIRE (Accueil-Information-Référence-Évaluation) : les interventions d'accueil dans un centre d'éducation des adultes*, rapport de recherche-action, 2008-2009, 104 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Vers un renouvellement des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)*, tournée provinciale 2004-2005, rapport de la rencontre régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 02), Alma, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, 23 p.

## **Outils de référence – Information sur les différents programmes**

- *Guide Choisir secondaire-collégial.*
- *Guide Choisir université.*
- *Palmarès des carrières 2008* (volumes publiés par les Éditions Septembre).
- *Guide pratique des études collégiales.*
- *Guide pratique des études universitaires* (volumes publiés par le SRAM).
- *Les carrières d'avenir 2007* (volume publié par les éditions JOBBOOM).

## **Outils de référence dans le réseau Internet**

### **Citoyenneté et Immigration Canada**

*Demande de carte de résident permanent (carte RP)*, 2008,  
<http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/information/demandes/carte-rp.asp> (avril 2010).

### **Commission de la construction du Québec**

*Travailleurs*, 2008,  
[http://www.ccq.org/Accueil.aspx?sc\\_lang=fr-CA&profil=Travailleur](http://www.ccq.org/Accueil.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=Travailleur) (avril 2010).

### **CORCAN**

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA. *Programmes CORCAN*, 2008, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home-fra.shtml> (avril 2010).

### **Éditions JOBBOOM**

JOBBOOM. « Jobboom – Les Éditions », *Librairie Jobboom, Catalogue*, 2009,  
<http://www2.canoe.com/publications/editions/librairie/catalogue.html> (avril 2010).

### **Éditions Septembre**

« Catalogue par catégories – Métiers », *Bienvenue dans la librairie Septembre Éditeur*,  
<http://www.septembre.com/categories/metiers-7.html> (avril 2010).

### **État civil du Québec**

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL DU QUÉBEC. *Services Québec*, 2008,  
<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html> (avril 2010).

## **Emploi-Québec**

*Placement en ligne*, 2009, <http://www.emploiuebec.net/francais/index.htm> (avril 2010).

## **Inforoute FPT (formation professionnelle et technique au Québec)**

*La formation professionnelle et technique du Québec*, 2008, [www.inforouteFPT.org](http://www.inforouteFPT.org) (printemps 2008).

## **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

*Aide financière aux études*, 2008, <http://www.afe.gouv.qc.ca/> (avril 2010).

*Centre d'information*, 2008, <http://www.mels.gouv.qc.ca/> (avril 2010).

*Reconnaissance des acquis et des compétences*, 2008, <http://www.mels.gouv.qc.ca/rac/> (avril 2010).

## **Service Canada (service d'emploi)**

« Emploi », *Service Canada, service d'emploi pour vous*, 2008, <http://www.servicecanada.gc.ca/fr/sujets/emploi/index.shtml> (avril 2010).

## **Service canadien pour études**

« Études et formation », *Service Canada, service d'études et de formation pour vous*, 2008, <http://www.servicecanada.gc.ca/fr/sujets/etudes/index.shtml> (avril 2010).

## **Service correctionnel Canada**

*Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, 2008, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/compendium/2000/index-fra.shtml> (avril 2010).

Voir : J. STEVENS, Dennis. Chapitre 9 : « Programmes d'éducation pour les délinquants »;  
BLANCHETTE, Kelly. Chapitre 20 : « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes »;  
TELLIER, Claude, et Ralph C. SERIN. Chapitre 21 : « Le rôle du personnel dans l'exécution efficace des programmes ».

## **TOP 50 de l'Inforoute FPT-2007**

« Étudiants Top 50-2007 », *La formation professionnelle et technique du Québec*, 2008, [http://www.inforoutefpt.org/top50/Top50\\_2007.pdf](http://www.inforoutefpt.org/top50/Top50_2007.pdf) (avril 2010).

### ***Tout pour réussir***

« Les métiers d'avenir en formation professionnelle et en formation technique », *Tout pour réussir.com*, 2008, [www.toutpoureussir.com](http://www.toutpoureussir.com) (avril 2010).

Présentation de fiches et d'un questionnaire portant sur différents métiers.

### **Directives du commissaire du Service correctionnel du Canada**

DC 001 Mission du Service correctionnel du Canada (2003-09-23)  
Bulletin politique 165 (2003-09-23)

DC 006 Classification des établissements (2004-11-19)  
Bulletin politique 183 (2004-11-19)

DC 700 Interventions correctionnelles (2006-04-10)

DC 702 Programmes autochtones (1995-09-06)

DC 703 Gestion des peines (2006-04-10)

DC 705 Processus d'évaluation initiale (2007-09-18)

DC 705-3 Besoins immédiats et entrevues à l'admission (2008-01-18)

DC 705-4 Orientation (2006-04-10)

DC 705-5 Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale (2006-04-10)

DC 705-6 Planification correctionnelle et profil criminel (2007-09-18)

DC 705-7 Cote de sécurité et placement pénitentiaire (2007-09-18)

DC 710 Cadre de surveillance en établissement (2007-09-18)

DC 710-1 Progrès par rapport au Plan correctionnel (2007-09-18)

DC 710-2 Transfèrement de délinquants (2007-09-18)

DC 710-6 Réévaluation de la cote de sécurité des délinquants (2007-09-18)

DC 720 Programmes et services d'éducation pour les délinquants (2007-10-04)  
Bulletin politique 236 (2007-10-04)

DC 726 Programmes correctionnels (2003-11-19)  
Bulletin politique 167 (2003-11-19)

DC 730 Affectation aux programmes et paiements aux détenus (1999-08-20)  
Bulletin politique 67 (1999-08-20)

DC 767 Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles (2001-03-19)

DC 768 Programme mère-enfant en établissement (2003-02-27)

## Liste des sigles et des acronymes

AC2	Agent de correction 2
AEC	Attestation d'études collégiales
AENS	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (5 <sup>e</sup> secondaire)
ALC	Agent de libération conditionnelle
ANG	Anglais, langue seconde
API	Aide pédagogique individuel
CCQ	Commission de la construction du Québec
CEES	Certificat d'équivalence d'études secondaires
CFMSS	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
CLE	Centre local d'emploi
CMC	Conseiller en milieu carcéral
CORCAN	Industries CORrectionnelles CANada
CRR	Centre régional de réception
DACOR	Dossier administratif correctionnel
DC	Directive du commissaire
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
EQ	Emploi-Québec
FBC	Formation de base commune
FBD	Formation de base diversifiée
FG	Formation générale
FGA	Formation générale des adultes
FMSS	Formation à un métier semi-spécialisé
FP	Formation professionnelle
FRE	Français, langue seconde
<i>GED</i>	<i>General Education Development</i>
<i>GEDTS</i>	<i>General Educational Development Testing Service</i>
IMT	Information sur le marché du travail
IS	Intégration sociale
ISP	Intégration socioprofessionnelle
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MSP	Ministère de la Sécurité publique du Québec
OPEX	Centre de ressources pour les délinquants
PIC	Plan d'intervention correctionnel
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
SARCA	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SCC	Service correctionnel du Canada
SED	Système d'empreintes digitales
SGD	Système de gestion des délinquants
SRAM	Service régional d'admission de Montréal
TDG	Test de développement général
TENS	Tests d'équivalence de niveau de scolarité (5 <sup>e</sup> secondaire)